

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES AIRES DE JEUX DE PLEIN AIR DU CHÂTEAU D'HÉLÉCINE

Bienvenue au Château d'Hélécine! Aidez-nous à faire respecter ce règlement et préserver le site.

1. Dispositions générales

Article 1: Le présent règlement s'applique aux aires de jeux de plein air du parc du Château d'Hélécine. Il ne s'applique pas aux châteaux gonflables ou autres installations temporaires placées dans le parc ni à la plaine de jeux couverte organisée durant certains mois de l'année.

Les aires de jeux de plein air sont ouvertes à partir de 9h00 et fermées une demi-heure avant la fermeture du parc. Les horaires du parc sont :

- D'octobre à mars : 8h00 à 18h30
- Avril, mai, septembre : 8h00 à 21h00
- Juin, juillet et août : 8h00 à 21h30

Toutefois, la Direction du Château peut modifier cet horaire en raison d'activités particulières.

Article 2:

L'accès aux aires de jeux est gratuit.

Article 3:

Il y a deux aires de jeux distinctes : une pour les 0-6 ans et une pour les 6-13 ans. Les enfants non accompagnés par des personnes majeures responsables n'ont pas accès aux aires de jeux.

L'utilisation aux jeux des aires de jeux est interdite aux personnes de 13 ans et plus.

Article 4:

Les personnes qui ne respectent pas le règlement, et qui ne tiennent pas compte des remarques formulées par le personnel du Château, peuvent être exclues de l'enceinte sans préavis.

Un garde du Château peut exiger lors d'un contrôle ou lors de constatations de détériorations, la présentation de la carte d'identité de la personne interpellée.

Article 5:

Il est interdit de :

- Escalader les clôtures entourant les aires de jeux.
- Jeter et laisser des déchets sur le sol et sur les jeux.
- Emporter dans les aires de jeux des contenants en verre, notamment des boissons contenues dans des bouteilles en verre.
- Entrer avec des chiens, des vélos...
- Marcher pieds nus.
- Fumer

2. Responsabilités

Article 6:

Le Château d'Hélécine ne peut être tenu pour responsable des vols, oublis, détérioration ou disparition de vêtements ou autres objets personnels.

Article 7:

Les parents et éducateurs sont invités à faire part au personnel du Château de leurs suggestions et remarques, et notamment signaler les éventuelles parties de jeux endommagées.

Ils collaboreront ainsi avec le Brabant wallon à assurer le bien-être et la sécurité des enfants dans les aires de jeux.

EN CAS DE PROBLÈME OU INCIDENT :

Vous pouvez prendre contact avec le garde de service au numéro suivant : 0495/59.03.45.

NUMÉROS D'APPELS D'URGENCE :

Pompiers et Ambulance : 112
Police fédérale : 101



Château d'Hélécine | rue Armand Dewolf 2, 1357 Hélécine
Tél. : 019 65 54 91 | chateauhelecine@brabantwallon.be | www.chateauhelecine.be
Attention : il est demandé de regagner les sorties du parc ¼ h avant la fermeture du parc.

GSM des gardes :
0495 59 03 45

